

TRAINING AND
EDUCATION
ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT GENERAL
Tél. 5811 ou 2844 (le matin)

Judi 14 février
de 13.00 à 13.30 h – Amphithéâtre
Science pour tous
par R. Carreras

EDUCATION SERVICES

The 1991 CERN Training Plan, prepared by the Joint Training Board, was approved by the Management Board in November 1990. Copies of this document, which gives recommendations for 1991, are now available.

Copies of this document (which is available in English and in French) are being distributed to all group and section leaders via their Divisional Training Officer.

Anyone interested may obtain a copy :

- at your Divisional Secretariat
- from Education Services, 3674 (mornings only).

DIVISIONAL TRAINING OFFICERS

AG/DG/FI	MANDICA
AS	SCHWARZ
AT	LENGELER
CN	VERKERK
ECP	MAUGAIN
MT	FAUGERAS
PE	RAYSON
PPE	WITTGENSTEIN
PS	DEKKERS
ST	LECOMTE
SL	SAGNELL
TIS	STREIT-BIANCHI
TH	VENEZIANO

ACADEMIC TRAINING
Tel. 2844-3674

11, 18, 25 February
4, 11 March

LECTURES FOR POSTGRADUATE STUDENTS

11.00 to 12.00 hrs – Auditorium

Introduction to accelerators

by E.J.N. WILSON / CERN-PS

Lecture of 4 February : Imperfections and multipoles

SERVICES EDUCATIFS

Le Plan de Formation 1991 établi par la Commission Paritaire de Formation et de Perfectionnement a été approuvé par le Comité de Management en novembre 1990. Des copies de ce document qui donne les recommandations pour 1991, peuvent être obtenues dès maintenant.

Tous les chefs de groupe et chefs de section recevront un exemplaire de ce document (disponible en français et en anglais) par l'intermédiaire du délégué à la formation de leur division.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie :

- auprès des secrétariats de Division
- en téléphonant aux Services Educatifs, 3674 (le matin).

DELEGUES DIVISIONNAIRES A LA FORMATION

Jean-Daniel
Stephan
Herbert
Catharinus
Jean-Marie
Paul
Sydney
François
Daniel
André
Bengt
Marilena
Gabriele

L'APPRENTISSAGE AU CERN, INFORMATION ET RECRUTEMENT
Pour les métiers d'électronicien et de laborant en physique

L'apprentissage au CERN est régi par les lois, règlements et contrats en vigueur dans le Canton de Genève.
En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis obtiennent le Certificat Fédéral de Capacité Suisse(CFC).

7 places au total sont offertes chaque année pour les 2 professions.

L'apprentissage dure 4 ans.

Minima requis pour faire acte de candidature :

- avoir 15 ans révolus à la date de début de l'apprentissage
- avoir terminé la scolarité obligatoire
- avoir un niveau scolaire correspondant à la 9ème à Genève et la 3ème en France (avec les mathématiques comme branche forte)
- résider en Suisse ou dans la région frontalière de Genève
- être ressortissant d'un pays-membre du CERN (CH-F-D-GB-I-E-A-B-NL-S-N-DK-GR-P-SF-PL)

Sur demande*, les brochures d'informations et les formulaires de candidature seront envoyés aux intéressés.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le **19 mars 1991**.

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont complètes. Des photocopies (pas les originaux) des documents suivants doivent être jointes au formulaire de candidature :

- carte d'identité ou passeport
- toutes les notes scolaires du début du secondaire à l'année en cours, soit : les livret de scolarité et bulletin scolaire suisses, les bulletins trimestriels français ou autres.

La sélection (test de connaissances, entrevue, stages pratiques) à lieu de mars à mai.

Les apprentis sont engagés (contrats signés) au plus tard en Juin.

L'apprentissage débute le 1er Septembre.

En règle générale, le CERN n'engage pas ses apprentis directement après leur apprentissage.

Tous renseignements sur les apprentissages dans d'autres entreprises à Genève peuvent être obtenus auprès de l'Office d'Orientation et de Formation Professionnelle, 6 rue Prévost-Martin, Case Postale 457, 1211 Genève 4 (tél.(022) 705.01.11).

Informations complémentaires :

Informations sur l'apprentissage de laborant en physique, contacter J.-L. LOQUET/PE tél. 767.47.27

Informations sur l'apprentissage d'électronicien, ou toute autre information sur les apprentissages au CERN, contacter : R. GAY/PE tél. 767.47.28

A : R. GAY / PE

De : _____

Je désire recevoir la documentation sur l'apprentissage de :

☐ Laborant en Physique ☐ Electronicien

* R. GAY/PE, Tél. 767.47.28 – Bâtiment 593 – R-003
J.L. LOQUET, Tél. 767.47.27 – Bâtiment 155 – R-040

L'APPRENTISSAGE AU CERN, INFORMATION ET RECRUTEMENT
Pour la profession d'employé(e) de commerce

L'apprentissage au CERN est régi par les lois, règlements et contrats en vigueur dans le Canton de Genève.
En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis obtiennent le Certificat Fédéral de Capacité Suisse (CFC).

3 places au total sont offertes.

L'apprentissage dure 3 ans.

Minima requis pour faire acte de candidature :

- avoir 15 ans révolus à la date de début de l'apprentissage
- avoir terminé la scolarité obligatoire
- avoir un niveau scolaire correspondant à la 9ème à Genève et la 3ème en France (connaissances d'anglais exigées)
- résider en Suisse ou dans la région frontalière de Genève
- être ressortissant d'un pays-membre du CERN (CH-F-D-GB-I-E-A-B-NL-S-N-DK-GR-P-SF-PL)

Sur demande, les brochures d'informations et les formulaires de candidature seront envoyés aux intéressés.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le **19 mars 1991**.

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont complètes. Des photocopies (pas les originaux) des documents suivants doivent être jointes au formulaire de candidature :

- carte d'identité ou passeport
- toutes les notes scolaires du début du secondaire à l'année en cours, soit : les livret de scolarité et bulletin scolaire suisses, les bulletins trimestriels français ou autres.

La sélection (test de connaissances, entrevue, stages pratiques) à lieu de Mars à Mai.

Les apprentis sont engagés (contrats signés) au plus tard en Juin.

L'apprentissage débute le 1er Septembre.

En règle générale, le CERN n'engage pas ses apprentis directement après leur apprentissage.

Tous renseignements sur les apprentissages dans d'autres entreprises à Genève peuvent être obtenus auprès de l'Office d'Orientation et de Formation Professionnelle, 6 rue Prévost-Martin, Case Postale 457, 1211 Genève 4 (tél.(022) 705.01.11).

A : M. Pincott / PE

De : _____

Je désire recevoir la documentation sur l'apprentissage d'Employé(e) de commerce.